

# FINANCEMENT DE PROJET STRUCTURATION ET BANCABILITÉ



## CONTEXTE

la formation a pour objectif de présenter les particularités du financement de projet, par opposition notamment au financement d'actif, en termes de structuration et d'organisation contractuelle des rapports entre la société de projet et les parties prenantes.

## OBJECTIFS

- Disposer d'une bonne connaissance du financement de projet
- Maîtriser les principes de base
- Renforcer les techniques de négociation (approche bancaire)

## PUBLIC

- Juristes,
- Avocats,
- Directions financières
- *Front office* et *middle office*
- Départements des risques

## PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Autoévaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

#### Principaux points d'attention

- Définition du financement de projet
- Appréciation du risque de crédit dans un financement de projet
- Financement sans recours ou à recours limité
- Analyse de la bancabilité du projet
- Aspects de structuration juridique

#### Les fondamentaux

- Principes liés à la répartition des risques
- Risque de contrepartie et risque d'interface

- *Due diligence* et incidences sur la structure contractuelle
- Spécificités liées au financement d'un projet public (particularités liées au caractère administratif du contrat de tête ; bancabilité et projet public ; *principe if and when...*)

### I. SOLIDITÉ ET VIABILITÉ DU PROJET

#### 1. Maîtriser et sécuriser les revenus

- 1.1 La source des revenus du projet
  - Projet avec contrat global (marché de partenariat)
  - Projet avec contrat d'achat long terme (*off take agreement*)
  - Projet en mode concession (code de la commande publique)

- 1.2. Le respect des performances attendues du projet

#### 2. Préserver le projet

- 2.1 Les contrats de prestations
- 2.2 Anticipation des aléas et difficultés

### II. FINANCEMENT JUNIOR

#### 1. Les accords relatifs aux apports de fonds propres

2. Les accords de subordination
  - Les catégories de subordination
  - Clause de turnover

### III. FINANCEMENT SENIOR

#### 1. Crédit bancaire

- Ratios
- Comptes bancaires du projet
- Cascade des paiements

#### 2. Garanties du crédit

- Garanties défensives (cession Dailly, nantissement des comptes bancaires)
- Garanties offensives : prise du contrôle de la société de projet : nantissement des titres de la société de projet
- Garanties offensives et prise du contrôle des actifs de la société de projet : *direct agreement - step in right*

#### 3. Financement par les fonds de dette

## FORMATEURS

**Guillaume Ansaloni**, docteur en droit (Paris II), titulaire d'un DJCE-DESS juriste d'affaires (Rennes) et d'un DEA de droit privé (Paris II), est co-fondateur et avocat associé du cabinet BENTAM.



Il a auparavant exercé en qualité d'avocat associé au sein des cabinets FIDAL, Watson Farley Williams et De Gaule Fleurance et Associés. Son domaine d'expertise concerne

**MARDI 29 NOVEMBRE  
2022**

Formation d'une journée  
DURÉE : 7h 8h30-16h30

### MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248 € TTC)

INSCRIPTION sur [rb-formation.fr](http://rb-formation.fr)

### CONTACT

Caroline Breton :  
[formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)  
Tél. : 01 48 00 54 04

les financements structurés avec une dominante en financements de projet.

Fort d'une pratique du financement de projet de plus de dix années, il intervient principalement dans les financements de projet d'énergie renouvelables, majoritairement en tant que conseil des banques prêteuses.

**Franck Julien** est *Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking Financing & Securitisation*, au sein de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank.



Il est également administrateur de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier et professeur associé (Université Paris-Panthéon-Assas).

Il a par ailleurs rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur [www.rb-formation.fr](http://www.rb-formation.fr)

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne.

Imprimez la page à l'aide de votre navigateur, puis cliquez sur « envoyer ».

Envoyez-nous par email ou courrier le bulletin d'inscription signé.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons une facture-convention (n° de déclaration d'activité 11-7511101-75).

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation au salarié présent.

## CONDITIONS D'ANNULATION

Stagiaire :

En cas de dédit par le stagiaire à moins de 7 jours avant le début de l'action mentionnée à l'article 1 ou abandon au cours de la formation, l'organisme retiendra le coût total des sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L920-9 du code du travail.

Organisme :

REVUE BANQUE se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à deux semaines avant de le début de celle-ci, si le seuil minimum d'inscrits (5 personnes) n'est pas atteint.

## ACCESSIBILITÉ

Merci de nous contacter si vous souhaitez des aménagements particuliers :

Caroline Breton, par tél. : 01.48.00.54.04 ou par mail [formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Possibilité d'adaptation sur demande du support, du rythme de la formation.

Aménagement possible de la salle.

## CONTACT

Pour toute information :

RB FORMATION

18 rue La Fayette 75009 Paris

[formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)

Tél. : 01 48 00 54 04

## FORMATIONS SUR MESURE

Toutes nos formations peuvent être proposées en intra. Devis sur demande.